

Facturé à

MR AUBERGE BEAUVILLE

AUBERGE RESTAURANT

46320 ESPEDAILLAC

344753000 Tel : 05-65-40-55-62 ou 06.75.21.70.96

MR AUBERGE BEAUVILLE

AUBERGE RESTAURANT

46320 ESPEDAILLAC

Transp.: P342 Tel: 05-65-40-55-62 ou 06.75.21.70.96

Représentant : 344 EMMANUEL BONJEAN

Page : 1/1

DESIGNATION PIECE	CODE CLIENT	DATE	MODE TRANSPORT
FACTURE B070063	344753000	31/08/25	P342 CAHORS/MONTAUBAN

Code Article	Désignation	Qté	EAN13	Qté en UC livrée	P.U. h.t.	P.U Net	T V A	Montant Hors Taxes
Bon de livraison N° B109392 livré le 21/08/25								
Votre commande du 20/08/25 Réf interne : B128059 Client livré : 344753000 Complément ref :								
00020205	JB SEC SUP S/OS 9 MOIS RESERVE DU CHATEAU 6K	2	3346380005233	11,854	12,530	12,530 / KG	2	148,53
Bon de livraison N° B109866 livré le 28/08/25								
Votre commande du 27/08/25 Réf interne : B128658 Client livré : 344753000 Complément ref :								
00020205	JB SEC SUP S/OS 9 MOIS RESERVE DU CHATEAU 6K	1	3346380005233	6,175	12,530	12,530 / KG	2	77,37
00021007	ROSETTE PP VIEILLE RECETTE 2K	1	3434590210070	1,776	15,530	15,530 / KG	2	27,58

TVA	Taux	Total H.T.	Total taxes
2	5.5	253,48	13,94
Totaux		253,48	13,94

Nombre de colis	4
Poids total	19,805

Echéance règlements	10/09/25
Date de base	31/08/25
Mode de règlement	TD01000

NET A PAYER TOTAL TTC
€ 267,42

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé. Condition de vente : de convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par nous, le défaut de paiement de nos marchandises à l'échéance fixée entraînera : - l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, que le que soit le mode de paiement prévu (par traite acceptée ou non). - L'exigibilité à titre de dommages porte de plein droit intérêt au taux d'escompte de la BCE majoré de 10% à dater du jour de règlement, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels. Le tribunal de commerce de Lons-le-Saunier sera seul compétent pour connaître de l'exécution des conditions tant générales que particulières. Toutes marchandises vendues restent notre propriété jusqu'à leur paiement intégral (loi 85.98 du 25/01/85 Art. 121). CGV disponibles sur simple demande. L'article L.441-6 du Code de Commerce dans sa version applicable au 1er janvier 2013 prévoit que : « Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. »

TRAITE DI 10J NET

DATE N° CLIENT N° FAC
31/08/25 344753000 B070063

TOTAL TTC : 267,42 EUR

Papillon détachable à joindre à votre règlement